



COMMUNE de PONDAURAT

adresse e-mail : mairie.pondaurat@wanadoo.fr

Bulletin Municipal n°75

Décembre 2018



ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 2018

Sommaire

Page 2

Edito : Le mot du Maire

Pages 3 à 7

Actualités municipales

Pages 8 à 9

Intercommunalité

Pages 10 à 13

Vie associative

Page 14

Infos diverses

Page 15 à 16

Clin d'oeil

EDITO

LE MOT DU MAIRE :

Maire de notre commune depuis 1995, mes premières décisions furent de relancer des activités d'animation à PONDAURAT.

Après le rétablissement du comité des fêtes, nous avons organisé, avec le concours actif de Raymond LURTON, conseiller municipal, des rencontres entre personnes âgées de plus de 60 ans en nous appuyant sur des personnes référentes choisies dans chaque quartier de la commune et chargées d'attirer les voisins et amis.

Ainsi ont été mises en place des occasions de rencontres des Pondaouratais dépassant même les frontières de notre village. Ces réunions entre anciens perdurent depuis lors tous les deuxièmes jeudis de chaque mois au club house du stade municipal.

Je profite de cette occasion pour exprimer mes plus vifs remerciements à celles et ceux qui, encore aujourd'hui et malgré l'avancement dans l'âge et quelques douleurs articulaires, continuent de se dévouer pour organiser ces animations mensuelles.

Malheureusement, avec le vieillissement des participants, les effectifs présents régulièrement à ces rencontres baissent au fil des années car les nouveaux sexagénaires de la commune sont encore jeunes et ne sont pas forcément attirés par les activités proposées dans un groupe dont la moyenne d'âge est aujourd'hui probablement supérieure à 85 ans.

Nous en avons eu tout récemment la démonstration avec l'organisation récente d'animations par des professionnels de santé via les services APIBUS qui ont rencontré un franc succès. Cette opération, placée sous la responsabilité de Françoise SIOZARD, adjointe en charge des animations communales, va prochainement déboucher sur l'organisation d'ateliers Sport, Santé et Bien Etre permettant de garder la motivation des seniors à exercer une activité adaptée.

Ces activités ne devraient pas manquer de candidats. Savez-vous en effet qu'aujourd'hui nous comptons près de 120 Pondaouratais âgés de plus de 60 ans dont une centaine ont moins de 80 ans et 25 vivent seul. Peu fréquentent le club des aînés et ils ne participent pas tous, loin s'en faut, au repas annuel des anciens offert par la commune.

En d'autres termes on ne les voit guère et ils se rencontrent peu. Ce peut être leur choix bien sûr mais il n'est pas interdit de penser qu'ils ne trouvent peut-être pas actuellement leur compte dans les animations proposées.

C'est la raison pour laquelle je vais les convier très prochainement à participer à une rencontre à la salle des fêtes pour essayer de les convaincre de mettre en place des activités leur permettant de se rencontrer et, pour certains, apprendre à se connaître. Je suis persuadé qu'ils sauront s'organiser non seulement pour se distraire et améliorer le quotidien de leur retraite mais aussi pour se sentir parfois plus utiles aux autres.

Dans cette attente et à ce moment de l'année je voudrais vous souhaiter de très belles fêtes de Noël et vous rappeler que j'aurai beaucoup de plaisir à vous retrouver, avec le Conseil municipal, à la traditionnelle cérémonie des vœux qui aura lieu à la salle du Pont d'or **le dimanche 6 janvier prochain à 11 heures.**

Bien à vous.

Votre maire : Francis ZAGHET

Actualités Municipales

TRAVAUX DANS LA COMMUNE

Presbytère :

Travaux intérieurs : les plâtres ont été réalisés, ainsi que les cloisons dans les sanitaires de l'étage. Les salles d'eau et toilettes sont terminées. Les travaux d'électricité avancent. Les travaux de maçonnerie (reprise des plafonds des salles du rez de chaussée, rebouchage de la fissure dans la cage d'escalier, jonction entre église et presbytère) sont également terminés.

Travaux extérieurs : la réfection du mur du Square de la Vierge et des contreforts de l'église est achevée. La mise en place des candélabres sur le parvis a été effectuée début décembre. Les finitions seront faites par l'entreprise ESBTP début 2019.



Salle des fêtes:

La salle du Pont d'Or est de nouveau en fonction. Les travaux d'électricité et d'éclairage ont été effectués par l'entreprise PENEAU pour une meilleure utilisation. Une commande de chauffage à distance a été installée. Ces travaux d'un montant 22 821 € HT ont été financés par une subvention d'état (8 327 €) et une aide du département (12 349 €), la commune assurant le reste à charge (2 145 €).

L'entreprise FUSION MENUISERIE a remplacé les vitres endommagées.

Stade municipal :

Pour la réfection des vestiaires, l'entreprise du bâtiment JML a offert le carrelage, la mairie a acheté la peinture. Les bénévoles du club de football ont effectué les travaux de rénovation. Nous remercions vivement tous ceux qui ont contribué à cette rénovation bienvenue.

Information :

Pour la sécurité de nos jeunes collégiens et lycéens, un éclairage public a été installé au lieu-dit Chaubet afin qu'ils puissent monter et descendre du bus en toute visibilité.

Les congés annuels d'hiver Mairie et Agence Postale

Ces services seront fermés du 24 au 28 décembre 2018 inclus

Permanence inscription sur les listes électorales le 31 décembre 2018 de 14h à 17h par Carine PEYROT



MAIRIE DE
PONDAURAT

33190

Tél. 05 56 61 07 38

mairie.pondaurat@wanadoo.fr

AVIS MUNICIPAL

Le Maire de la commune **de PONDAURAT**

Informe que la procédure de reprise des concessions à l'état visuel d'abandon engagée dans le cimetière communal de Pondaurat, situé à Saint Martin de Montphélix, il y a maintenant plus de 3 ans arrive dans sa phase finale.

La liste des concessionnaires faisant l'objet de cette procédure est consultable, tous les jours, sur les panneaux d'affichage en Mairie et à l'entrée du cimetière ainsi que sur le site internet de la commune et sur le site www.cimetieres-de-france.fr dans l'espace dédié au cimetière de la commune.

Conformément à la réglementation, il sera procédé, dans le cimetière, à la seconde et dernière constatation de l'état dans lequel se trouve chaque concession concernée :

Le lundi 14 janvier 2019 à 14 h 00 sis cimetière de Pondaurat

Les ayants droit ou successeurs des concessions souhaitant conserver en lieu et place la concession les concernant ainsi que, le cas échéant, les personnes chargées de l'entretien de la concession sont invitées à la remettre en bon état de propreté et/ou de solidité dès que possible ou à assister à la visite sur les lieux à la date et l'heure fixées ci-dessus.

Les concessions qui n'auront pas été remises en état par les familles donneront lieu à l'établissement d'un second et dernier procès-verbal de constat visuel d'abandon.

Un mois après ce constat, les concessions qui n'auront pas été remises en état ou dont les travaux de rétablissement n'auront pas été achevés au vu du premier procès-verbal de constat pourront être reprises par la commune.

OPERATION DE REHABILITATION DU CIMETIERE COMMUNAL

Les habitants de PONDAURAT le savent bien, l'aspect du cimetière, en particulier dans certains secteurs anciens, n'est pas aussi satisfaisant que l'on pourrait légitimement le souhaiter.

L'équipe municipale, parfaitement consciente de cette situation, a décidé de prendre les mesures nécessaires pour résoudre ce problème.

Cela étant, il faut savoir que l'amélioration de l'aspect d'un cimetière n'est pas une mince affaire, et ne peut se régler qu'au prix d'un protocole étalé sur plusieurs années...

Pour comprendre la procédure qui a été mise en place, il y a maintenant plus de 3 ans, il faut apprécier une des particularités de ce site, qui est une étroite imbrication entre le terrain communal et le terrain concédé (*c'est-à-dire sur lequel un droit de jouissance privé a été accordé pour une certaine durée*).

En effet, si l'entretien du terrain communal incombe naturellement à la commune, l'entretien d'un emplacement concédé incombe, en revanche, exclusivement au concessionnaire ou à ses ayants droit.

Bien évidemment, cela devient difficile lorsque le concessionnaire est décédé et qu'il n'y a plus d'ayant droit connu.

A partir de là, face au défi du temps et de ses outrages, les emplacements et monuments édifiés sur les sépultures se dégradent lentement mais sûrement, et sont assaillis par les lichens, ronces ou autres herbes folles.

Pour autant, les services municipaux ne peuvent intervenir sur les lieux concédés en termes d'entretien puisqu'ils sont situés hors du champ d'action juridique de la commune (*sauf en cas de péril constaté*).

Voilà le problème auquel nous sommes confrontés dans le cimetière communal : des concessions visiblement abandonnées, souvent perpétuelles, pour lesquelles nous n'avons plus de contact avec les familles.

Aussi, la solution consiste pour les communes à mettre en place et mener à terme la procédure de reprise légalement prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 2223-4, L2223-17 et 18 ; R2223-12 et suivants).

En résumé, il s'agit de constater de façon publique et incontestable, par deux procès-verbaux, espacés d'une période de 3 ans, que les emplacements dégradés sont bel et bien abandonnés et ont cessé d'être entretenus. Au terme, la commune peut alors reprendre les terrains.

Durant tout le déroulement de la procédure, les listes d'emplacements concernés sont consultables en Mairie, en Préfecture et Sous-Préfecture, de manière à ce que tout ayant droit éventuel puisse être informé.

Les sépultures concernées sont également piquetées avec un petit panneau destiné à informer les familles et à leur permettre de se manifester.

Ainsi, durant toute la durée de la procédure et jusqu'à son terme, chaque famille peut intervenir pour remettre la sépulture en bon état d'entretien afin d'arrêter automatiquement la procédure, sans aucune autre formalité.

Bien entendu, les travaux à effectuer peuvent être un nettoyage approfondi ou une réelle réparation de nature à redonner durablement un aspect soigné à la sépulture ; un simple fleurissement à la Toussaint sur un monument en état délabré, ne saurait être considéré comme un acte d'entretien suffisant.

Votre équipe municipale est donc bien consciente qu'une action dans le cimetière est indispensable mais, par là même, cette action doit respecter scrupuleusement la législation en vigueur et se dérouler dans la plus grande transparence et la plus grande neutralité.

C'est pourquoi, afin de garantir l'impartialité et la nécessaire précision juridique des différentes actions, la municipalité est assistée par un cabinet spécialisé en matière de réhabilitation de cimetières : le Groupe ELABOR « Cimetières de France ».

Aussi, la procédure arrivant dans sa phase finale, même si nous avons eu l'occasion durant ces trois dernières années de revenir sur ce sujet pour vous tenir informés, nous souhaitons que l'ensemble des habitants continue de participer activement à cette mission en diffusant ces informations auprès de proches ou de familles ayant déménagé, de façon à ce que tous les ayants droit concernés qui le souhaitent puissent encore prendre leurs dispositions.

C'est à notre avis un élément humain fondamental pour la réussite et l'efficacité de cette opération, et pour que nous puissions retrouver, dans un avenir proche, un cimetière à l'aspect agréable et décent, à la hauteur du respect dû aux défunts et de la valeur patrimoniale et historique de ce site pour notre commune.

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

La protection des données de la population européenne est réglementée par un texte voté en 2016 et entré en application en mai 2018. Pour les utilisateurs fréquents d'internet, il s'est agi de donner son accord par un clic à tous les fournisseurs de services et autres vendeurs présents sur le net. Mais de quoi en retourne-t-il à la Mairie ?

Il est tout d'abord essentiel de comprendre ce qu'est une donnée personnelle et comment elle peut être utilisée. Tout simplement, votre nom, votre prénom, votre date de naissance, votre adresse, qu'elle soit électronique (e-mail) ou postale, votre profession, par exemple, sont des données personnelles. Celles-ci ne sont pas considérées comme sensibles. Une donnée sensible concernera les domaines de la santé, du médical ou encore du religieux.

Que fait la Mairie avec mes données ?

La Mairie collecte votre état civil pour vous permettre d'établir vos documents d'identité. Elle recueille également votre adresse électronique afin de vous tenir informés régulièrement.

Quelles sont les garanties proposées par la Mairie ?

La Mairie est tenue d'assurer la sécurité des données par un stockage souverain sur un serveur, par un chiffrement pour crypter les données et par une sauvegarde, entre autres.

En cas d'incident tel un piratage ou un cambriolage, la Mairie prévient la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) et l'Officier de Protection des Données. Ce dernier est une personne désignée au sein du Conseil Municipal. Pour Pondaurat, c'est Madame Isabelle GILLET.

En aucun cas la Mairie ne peut vendre les données qu'elle héberge.

Pourquoi ce règlement existe-t-il ?

Ces dernières années, et plus particulièrement à l'issue de l'élection présidentielle américaine, divers scandales ont été révélés qui mettaient en cause les très grandes entreprises d'internet (plus rapidement appelées les "GAFA" pour Google-Amazon-Facebook-Apple). En effet, il a été démontré que ces entreprises revendaient les données collectées sur les utilisateurs à des fins non seulement commerciales mais également politiques. Pour lutter contre ces abus, l'Union Européenne s'est dotée d'une réglementation stricte visant à responsabiliser ces entreprises et tous les acteurs du net.

Nouveau protocole listes électorales

Monsieur le Maire précise que la réforme de la tenue des listes électorales va s'appliquer dès le 10 janvier 2019. Pour la commune les changements sont les suivants :

- La commission administrative de révision des listes électorales sera supprimée après la réunion de révision du 9 janvier 2019.
- Seul le maire est compétent pour inscrire ou radier des personnes sur la liste électorale.
- Une commission de contrôle sera créée par le préfet en date du 10 janvier 2019 pour une durée de 3 ans ou jusqu'à la fin du mandat. Il y a lieu de désigner un conseiller municipal, une personne représentant le préfet et une autre représentant le Tribunal de Grande Instance. Isabelle GILLET est désignée pour siéger à la commission de contrôle. Cette commission, convoquée par Isabelle, se réunira une seule fois par an les années sans scrutin. Elle sera chargée de contrôler la liste électorale mais aussi de statuer sur les recours émis.
- A partir de 2019, le dernier jour pour être inscrit sur les listes électorales est fixé au 6ème vendredi avant le premier tour de scrutin (sauf les Elections européennes de mai 2019 où la date est fixée au 30 mars 2019).
- L'INSEE effectuera les inscriptions d'office des jeunes ayant participé à la journée d'appel.
- Les jeunes ayant 18 ans entre 2 tours de scrutin pourront voter lors du deuxième tour.
- Il est possible de s'inscrire sur une liste électorale si l'on s'est acquitté de la taxe foncière pendant 2 ans au lieu de 5 ans précédemment.

Intercommunalité

CDC Réolais en Sud Gironde (05.56.71.71.55)



Fibre optique :

Notre CDC est engagée avec le syndicat départemental Gironde Numérique pour la mise en place de la fibre optique sur ses 41 communes. Aujourd'hui la commune de PONDAURAT n'est pas desservie. Grâce au concours du département et à une volonté partagée avec les élus de la CDC, la fibre optique arrivera dans tous les foyers dans les 6 prochaines années et coûtera 2 fois moins cher aux collectivités (coût réparti équitablement entre la CDC et les communes en fonction du nombre de prises). Pour notre commune il faudra être un peu patient car nous serons raccordés en 2023.

Siège social de la CDC :

Située depuis plus de 20 ans dans des locaux vétustes, peu fonctionnels et mal situés au 81, rue Armand Caduc à LA REOLE, la CDC va acheter très prochainement une parcelle de 1000 m2 située à proximité du centre ville pour y construire son nouveau siège. Ce projet de construction d'un bâtiment d'environ 900 m2 devrait démarrer en 2019. Une étude programmatique va être engagée au début de l'année 2019.

Projet de coopération avec Val de Garonne Agglomération (VGA)

Suite à l'intervention de Daniel BENQUET, Maire de MARMANDE et Président de VGA, la CDC a décidé de s'associer à la structure marmandaise dans le cadre d'un projet de coopération signé avec la métropole bordelaise et portant notamment sur les flux de produits agricoles entre nos territoires. Nous pensons que cette action devrait être profitable à l'ensemble des producteurs locaux.

Avancement du PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal)

La phase diagnostique étant achevée, les élus travaillent actuellement à l'élaboration du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) qui va notamment déboucher sur la détermination des droits à construire dans les communes. Ils seront moins élevés dans les communes rurales et plus concentrés sur les villages et villes disposant de commerces et services plus nombreux.

Il est rappelé qu'un registre de concertation est à votre disposition à la mairie. Vous pourrez venir y consigner vos observations et attentes.

Le Syndicat des eaux Bassanne/Dropt/Garonne (05.56.71.83.94)

Pour votre information, sachez que le syndicat des eaux réalise actuellement le remplacement d'une grosse canalisation située entre le monument aux morts et le pont de l'autoroute. Très ancienne puisque posée au début des années 1960, celle-ci était très fuyarde et de nature à gêner le bon fonctionnement du réseau.

Les travaux effectués dans le cadre d'un marché public par la société EIFFAGE devraient être achevés à la mi-janvier 2019.



Organisation année scolaire 2018-2019 :

161 élèves contre 168 à la rentrée 2017 et répartis maintenant sur 7 classes au lieu de 8 classes suite à la fermeture d'une classe soit une moyenne de 23 enfants par classe au lieu de 21 :

| | | |
|---------|----------|----------|
| TPS : 5 | CP : 18 | CM1 : 23 |
| PS : 12 | CE1 : 16 | CM2 : 28 |
| MS : 20 | CE2 : 22 | |
| GS : 17 | | |

Ecole Marsan à SAVIGNAC : école maternelle TPS/PS/MS – MS/GS / 2 classes 48 élèves
4 agents : 2 ATSEM , 1 cantinière , 1 aide cantinière

Ecole de PONDAURAT : école primaire : GS/CP - CE1/CE2 / 2 classes : 46 élèves
4 agents : 1 ATSEM, 1 cantinière, 1 aide cantinière, 1 pour la pause méridienne

Ecole de PUYBARBAN : école primaire CE2/CM1 - CM1/CM2 - CM2 / 3 classes : 67 élèves
3 agents : 1 cantinière , 1 aide cantinière, 1 pour la pause méridienne

Changement dans l'organisation et les horaires pour cette rentrée avec retour à la semaine sur 4 jours. En revanche pas de changement d'horaire et de circuit pour le bus mais changement de l'arrêt de Bassanne qui est maintenant dans le bourg pour des raisons de sécurité.

Fin des TAP, merci à tous ceux qui sont intervenus :

- agents du SIRP;
- enseignante ;
- associations.

Tout au long de l'année, les agents suivent des formations :

HACCP pour les cantinières, les aides cantinières et les remplaçantes ;
SST : secourisme au travail remise à niveau de tous les agents ;
Journée de discussion avec une psychologue sur l'analyse des pratiques

LE FUTUR DU SIRP

Suite à la sortie de Castillon de Castets du syndicat et à la baisse naturelle de nos effectifs (baisse des constructions, peu de locatif), l'Inspecteur de l'Education Nationale a rencontré les élus et leur a annoncé une année de sauvegarde pour la rentrée 2019/2020 et une fermeture de classe pour la rentrée 2020.

VIE ASSOCIATIVE

Comité des fêtes

La traditionnelle fête du village s'est déroulée au mois de septembre avec des activités qui ont fait plaisir à un large public de 7 à 77 ans.



La nouveauté de cette fin d'année : un goûter de Noël où des cadeaux ont été distribués aux enfants jusqu'à 12 ans.

Les familles se sont retrouvés à 15h30 le dimanche 16 décembre pour écouter un conte en musique ("L'Oiseau de feu").



La 12ème édition du Téléthon à Pondaurat a été organisée par l'association Bouger à Pondaurat, représentée par Mme Françoise SIOZARD.

Comme à l'accoutumée, notre commune était associée à Aillas, Auros, Brannens, Berthez, Castillon-de-Castets et Savignac.

Les manifestations diverses ont débuté le samedi 1er décembre avec la traditionnelle marche.

Vendredi 7 décembre, le comité des fêtes de Savignac abritait le loto, puis le samedi 8 décembre, ce fut au tour du comité de fêtes d'Auros d'organiser leur quine.

Enfin, le grand soir eut lieu à Pondaurat ce même samedi, à l'issue d'une journée marquée par les animations les plus diverses ayant débuté dès le matin (petit déjeuner, randonnée, coiffure, massages, atelier créatif).

Au cours de cette soirée, la salle du Pont d'Or a hébergé un spectacle, suivi d'un repas et d'une soirée dansante.

Tous les bénéfices de cet événement sont reversés à l'association AFM Téléthon.





L'association pondaurataise a organisé avec succès les Journées Européennes du Patrimoine au mois de septembre.

Près de 200 personnes ont participé aux diverses activités proposées durant les deux jours du week-end. Ce qui est une belle réussite comparée à celle de l'année dernière, où le mauvais temps avait gâché la manifestation.

Le samedi, différents espaces de partage étaient ouverts pour faire connaître les savoirs locaux, faire découvrir des collections de voitures anciennes ou encore apprécier un repas commun.

Une réunion publique en présence de Mme BALLION a réuni un petit public autour de l'église Saint-Antoine, du presbytère et du Pont d'Or.



Le programme du dimanche construit avec l'association « Les Amis du Moulin de Piis » a été un succès. Une belle balade sur le GR 654 entre Pondaurat et Bassanne, un pique nique fort agréable devant le moulin, une visite commentée très instructive de celui-ci, et enfin pour conclure « un digestif gascon » offert par Huguette, Raymond, Aliette et Frank à partir de leurs anecdotes, contes, histoires en gascon. Un grand moment d'émotions... A renouveler.



Par ailleurs, l'ACSAP travaille en collaboration avec la Mairie pour développer un accueil des pèlerins de Saint Jacques de Compostelle au presbytère.

Enfin, l'association a tenu son assemblée générale le samedi 15 décembre 2018 à 14h à la salle du pont d'Or de PONDORAT et a organisé à 16h la conférence-débat de Jean-Pierre CHALOT auteur du livre « Ambroise CLUZAN Journal de route 1914-1915, un médecin pendant la Grande Guerre ».

Une nouvelle année pour l'APE Ponbartignac a commencé avec l'Assemblée Générale de l'association qui a été l'occasion d'élire le nouveau bureau. Laetitia BIBENS est présidente, Sandrine DEFER est trésorière, Sarah COURRIER est secrétaire et Virginie SAINT-MARC est vice-secrétaire. Cette réunion a permis de valider les comptes de l'année par un bilan à l'équilibre. Ainsi, l'association a pu remettre aux écoles 15.81€/élève pour leurs projets de l'année (soit un total de 2577€ répartis sur les 3 écoles).

Le 10 novembre, une cinquantaine d'enfants ont répondu à l'invitation de l'APE : vampires, monstres et sorcières se sont retrouvés pour danser lors d'une boum d'Halloween à Puybarban. Deux anciens élèves, maintenant au collège, ont joué les DJ pour le plus grand plaisir des enfants - et de leurs parents - qui se sont déchaînés sur la piste de danse !

Le 3 décembre, la salle des associations de Savignac a accueilli le premier Dim'DIY. Au programme : confection d'une couronne de Noël pour les plus jeunes, confection d'une guirlande en tissu pour les plus grands. Une vingtaine d'enfants et leurs parents sont venus partager ce moment convivial, tous ravis de cette nouvelle activité et se sont donné rendez-vous fin janvier 2019 pour la prochaine édition.

En ce qui concerne les résolutions pour l'avenir proche, constatant que le loto ne fédérait plus autant les parents et les enseignants, il a été décidé de ne pas en organiser pour 2019. Une bourriche sera cependant mise en place comme tous les ans (mise à disposition des tickets pour la vente avant les vacances de Noël, concours du meilleur vendeur par école, tirage en février). En revanche, une nouvelle thématique d'animation voit le jour : les Dim'DIY (= Dimanches Do It Yourself) dont le but est de proposer des ateliers créatifs en famille pour fabriquer de petits objets qui pourront être gagnés lors de la kermesse.

| Calendrier des manifestations et réunions de l'APE pour 2019 | |
|--|--------------|
| 15 01 | Réunion |
| 20 01 | Dim'DIY |
| 02 02 | Crêpes Party |
| 10 03 | Dim'DIY |
| 12 03 | Réunion |
| 30 03 | CarnaPâques |
| 05 05 | Dim'DIY |
| 07 05 | Réunion |
| 22 ou 29 06 | Kermesse |

Pour contacter l'APE :

aponbartignac@yahoo.fr

Facebook : Association des parents d'élèves (APE) du RPI Ponbartignac

Club Athlétique Pondaurat (CAP) Football



C'est reparti pour une nouvelle saison 2018 – 2019. Notre équipe fanion s'est maintenue au niveau régional la saison précédente. Elle évolue donc en Régionale 3.

Cette année, le CA PONDAURAT dispute un championnat aux côtés d'équipes de la CUB (Mérignac Arlac, Eysines et Cenon), des Pyrénées Atlantiques (Pau, Morlaas, Mauleon, Pardies, Mazerès Uzès, Meillon, Morcenais) et des Landes (Tarnos).

Notre «petit» club évolue donc parmi la cour de plus «grands». Proposant un jeu de qualité, un investissement sérieux et régulier, nos joueurs montrent une attitude digne de nos couleurs et de notre blason.

L'entraîneur principal, toujours Kévin Bentejac, a effectué à l'inter-saison un recrutement de qualité que ce soit pour l'équipe fanion ou pour l'équipe réserve.

L'effectif sénior s'est donc vu étoffé mais surtout rajeuni.

Notre équipe réserve, encadrée cette année par un nouvel entraîneur Jonathan ETELIN évolue au niveau départemental en D2. Elle dispute un championnat aux côtés d'équipes de la CUB et du Bassin.

Les deux équipes sont actuellement placées en milieu de tableau.

Tout se passe pour le mieux aussi pour notre école de football. Toutes les catégories y sont représentées.

Les enfants âgés de 5 à 8 ans s'entraînent le mardi soir (18h) au stade de Pondaurat.

Ceux âgés de 9 à 12 ans s'entraînent le mercredi et le vendredi soir au stade de Savignac.

Quant aux plus grands (de 13 ans à 16 ans), leurs entraînements se déroulent le mercredi et le vendredi soir au stade municipal de Loupiac de la Réole.

Souhaitant également étoffer son effectif dirigeant et éducateurs, le club est toujours à la recherche de personnes bénévoles et volontaires.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter François DUCORNETZ au 06.80.95.17.22.



INFORMATIONS



Présente en Sud-Gironde depuis la création du réseau, notre Mission Locale exerce une mission de service public ayant pour objectif de permettre à tous **les jeunes de 16 à 25 ans** non scolarisés de bénéficier d'une prise en charge de son parcours afin de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion.

L'association membre du **Service Public de l'Emploi** relève de par la loi, du droit à l'accompagnement et au conseil pour tous demandeurs d'emploi ou tous salariés en phase de reconversion professionnelle.

Bénéficiant de points d'ancrage **au sein de chaque communautés de communes**, la Mission Locale a une bonne connaissance des situations des usagers, des spécificités et des opportunités économiques locales.

L'association mobilise un **réseau important de partenaires** (OPCA, entreprises, branches professionnelles, associations, collectivités...)

Partenaire privilégiée de **Pôle emploi**, la Mission Locale assure le suivi de jeunes demandeurs d'emploi dans le cadre d'un accord de cotraitance.

Au travers de dispositifs nationaux, **Garantie Jeunes, PACEA, RSA...** elle coordonne l'action et l'engagement d'une multiplicité d'acteurs intervenants dans le champ de l'insertion.

De vastes sujets sont traités de manière individuelle :

Orientation/Formation/Emploi/Mobilité /Logement/Santé

Ne pas rester isolé est essentiel !

Un seul numéro unique pour prendre un rendez-vous près de chez soi.

05 57 980 980

sictOm
sud gironde

Service public des déchets

Une question ? Un renseignement ?

Bureaux : 5 rue Marcel Paul—33210 LANGON—05 56 62 36 03
ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
contact@sictomsudgironde.fr
www.sictomsudgironde.fr

Centre de recyclage Langon : 3 rue Marcel Paul—ZA de Dumès
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
Samedi de 9h à 15h45 (18h d'avril à octobre)

Depuis l'été 2018, le Sictom du Sud Gironde a généralisé la mise en place d'une carte personnelle pour que les usagers accèdent aux déchèteries.

La carte 2019 sera envoyée à chaque usager en même temps que la redevance des ordures ménagères, fin janvier 2019. Cette carte devra être détachée de la Lettre aux usagers n°3. L'administré renseignera son nom et sa commune pour pouvoir accéder aux déchèteries.

En attendant, vous pourrez utiliser la carte 2018.

Clin d'oeil

Nous sommes allés à la rencontre d'André LE BIDAN, apiculteur, qui vit à Pondaurat depuis trois ans avec son épouse Sandrine et Christophe, leur grenouille de compagnie.

Cette conversation passionnante fait le tour des informations techniques autour des ruches et de la prise de conscience écologique qui devrait nous guider vers une plus grande protection de notre campagne.

En prime, nous avons appris un mot qui nous rendra champions au Scrabble !

André nous a accueilli chez lui, devant une impressionnante collection des miels de toutes les plantes possible.

André LE BIDAN, qu'est-ce qui vous a conduit à Pondaurat ?

Je suis natif de l'île de La Réunion, où je vendais des piscines à la fin de ma carrière professionnelle. J'ai une fibre écolo et je n'aime pas les flambeurs, alors cela me dérangeait de voir l'île de mon enfance transformée en lieu extrêmement touristique et bétonné. Sandrine est originaire d'Aquitaine, alors après une journée particulièrement difficile, nous avons un jour décidé de venir nous installer ici.

Vous êtes féru d'apiculture. Comment cette passion des abeilles a-t-elle commencé ?

C'est tout d'abord mon père qui avait reçu deux ruches en cadeau, mais cela ne lui plaisait pas. Alors, c'est moi qui me suis occupé des abeilles et j'y ai pris beaucoup de plaisir. Seulement, il fallait que je travaille. J'ai une formation industrielle dans le domaine sucrier. J'ai d'abord dû travailler durant trente-trois ans dans ce secteur, puis pendant sept en tant que vendeur de piscines en laissant de côté mon intérêt pour les abeilles.

Quand nous nous sommes installés à Pondaurat, j'ai planté des arbres fruitiers qui avaient besoin d'être pollinisés. C'est donc tout naturellement que je me suis tourné vers les abeilles.

Combien avez-vous de ruches actuellement ?

Il y a 25 ruches sur mon terrain. Ce qui m'a permis de produire 280 kilogrammes de miel l'an passé. Ce qui est intéressant, c'est que seules 10 à 12 ruches produisent activement du miel que l'on peut récolter, les autres ne font de miel que pour leur propre consommation.

Vendez-vous votre miel ?

La commercialisation est un procédé très réglementé. Pour l'instant, nous consommons notre production et je ne la vends pas. Mais j'ai entamé les démarches pour pouvoir vendre le miel de mes abeilles en 2019.

Il est souvent question de la disparition des abeilles. Cela ne vous inquiète pas ?

C'est vrai qu'il y a plusieurs facteurs qui peuvent menacer les abeilles, comme la pollution aux insecticides ou encore la disparition des haies dans les campagnes, mais cela ne cause pas systématiquement l'effondrement des ruches en ce qui me concerne.

Pour moi, le fléau contre lequel nous devons lutter est le frelon asiatique. Il est important que chaque citoyen participe en posant des pièges entre la fin du mois de janvier et la fin du mois de mai.

Je vais organiser une réunion d'information des habitants de la commune le vendredi 1er février 2019 à 18 heures à la salle du Pont D'Or.



Un piège à frelons très efficace

Le saviez-vous ?

- On peut créer des reines artificiellement en nourrissant les larves exclusivement de gelée royale.
- Les abeilles essaient lorsque la température de l'air devient agréable, entre 11h30 et 15h, du 1er mai au mois de juillet. C'est le moment pour créer de nouvelles ruches.
- Le faux bourdon (le mâle chez les abeilles) provient d'un œuf non fécondé.
- Une abeille pond entre 3000 et 5000 œufs par jour.
- C'est la forme et la taille des cellules qui détermine quel type d'abeille y naîtra (un faux bourdon, une ouvrière ou une reine).



La collection d'échantillon, des pains de cire et l'excellent miel d'André LE BIDAN

Le mot nouveau

Remettez les lettres dans l'ordre pour découvrir le mot mystère.

Sa définition : l'analyse du pollen et du miel

MGLSSPLNLEIOOYAOIE

Réponse : méliissopalynologie

Repas des anciens

Le Maire et l'ensemble du conseil convient leurs Ainé(e)s le 3 février 2019 pour le repas annuel.

Comme tous les ans, un conseiller passera pour prendre les inscriptions.

Les membres de la commission communication sont à votre écoute et vous prient de croire Madame, Monsieur, en leurs sentiments dévoués.

Myriam BERGAMASCO, François DUCORNETZ, Isabelle GILLET, Nathalie MAROT, Francis ZAGHET.